



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2026-141-4

AVIS est donné que le règlement R-2026-141-4 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement R-2019-141 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins de prévoir des dispositions relatives à l'utilisation de l'excédent d'actif dans le volet courant** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 13 janvier 2026.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2026-141-4 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 14 janvier 2026.

ANNIE RIENDEAU, Greffière